

## L'EDITO du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, nos élus votent le nouveau prix de l'eau pour l'année à venir en décembre. En 2023, la forte hausse a fait l'objet d'une explication très sommaire et générique. Nous vous proposons d'en savoir plus en décortiquant les différents éléments qui composent cette hausse.

Notre équipe a également entrepris de rédiger un guide de bon usage de l'assainissement individuel afin de permettre aux usagers d'y voir clair sur les bons réflexes à adopter pour faire vivre de telles installations.

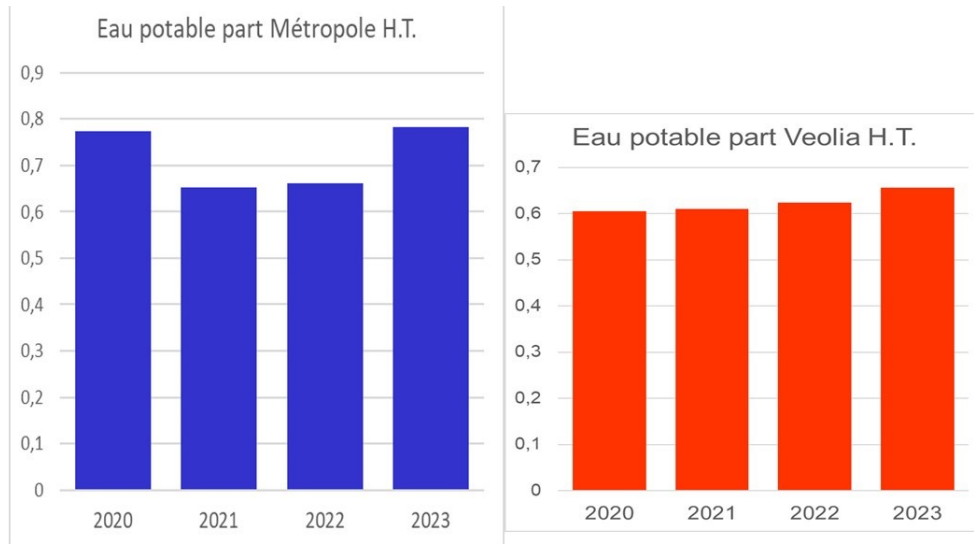
Enfin nous faisons le point de ce qu'il faut conclure de la dernière réunion du Conseil d'exploitation du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Bonne lecture !

Claude COMPARET

Président EAU SECOURS 30

## Evolution du prix de l'eau potable (hors assainissement) en euros hors taxes



## Que cache la forte hausse du prix de l'eau en 2023 ?

La délibération du 12 décembre du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole a fixé les nouveaux prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023. **L'eau potable subit une hausse de 8,8 % et l'assainissement collectif de 4,9 %.** La redevance annuelle du contrôle du fonctionnement de l'assainissement individuel augmente de 7%.

Elle justifie ces hausses « *compte tenu de l'inflation constatée à ce jour sur l'année 2022, qui impacte à la fois la rémunération du concessionnaire mais aussi le coût des travaux financés par Nîmes métropole* ». S'il est vrai que les coûts travaux ont connu une sensible hausse ces derniers mois, il est dommage que, comme chaque année, nos élus votent une hausse du prix de l'eau sans connaître la variation de la part de son délégataire Eau de Nîmes Métropole (VEOLIA).

Rappel : le prix de l'eau potable comprend quatre parts. Les plus grosses parts reviennent à Nîmes Métropole et à Eau de Nîmes Métropole, puis arrivent les redevances de l'Agence de l'Eau et la TVA. Pour la partie eau potable c'est la part de l'agglomération qui est la plus importante. Elle couvre les investissements et le renouvellement.

Comme dans tout contrat de délégation de service public, l'évolution de la part qui revient au délégataire est révisée en fonction de la variation d'un panel d'indices du BTP (salaires, canalisations, électricité ...). En 2023, le coefficient d'actualisation de la valeur de base du contrat est connu depuis début février.

Concrètement, il conduit à une hausse de 5,28 % de la part délégataire pour l'eau potable et 5,47 % pour l'assainissement collectif. Ainsi **la part de Nîmes Métropole s'accroît de 18,45 % pour l'eau potable**, mais seulement de 5,44% pour l'assainissement collectif.

**On aurait bien aimé que le débat démocratique de nos élus précise que l'augmentation du prix de l'eau potable en 2023 est surtout dû à la volonté de l'agglomération d'accroître sensiblement le budget investissement et renouvellement.** Coûts supplémentaires pour changer plus de compteurs que prévus dans le cadre de la télérelève ? Accélération de travaux de renouvellement et d'équipements dans le cadre de la politique de réduction des fuites ?

Autant de réponses que nos concitoyens usagers auraient voulu connaître avant de voir leurs factures s'envoler.

## Un guide du bon usage de l'assainissement individuel

Eau Secours 30 prépare pour vous un guide rappelant les bons gestes pour assurer le parfait fonctionnement de son assainissement individuel.

Ce guide comportera 7 parties :

1. Les produits à ne pas mettre dans sa fosse
2. Les gestes d'entretien et leur fréquence
3. Les documents à conserver pour le contrôle
4. Les obligations lors de la vente de la maison
5. Le choix des prestataires pour rénover son installation
6. Les procédures à respecter pour créer ou rénover son installation
7. Les liens utiles pour se renseigner

Nous reviendrons vers vous pour vous le présenter dès qu'il sera finalisé. N'hésitez pas à nous faire part des questions qui vous préoccupent à ce sujet par mail :

[contact@eausecours30.fr](mailto:contact@eausecours30.fr)

## Quels sont les enseignements du Conseil d'exploitation du SPANC du 22 novembre 2022 ?

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de Nîmes Métropole est une régie dotée de la seule autonomie financière.

Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur le budget et les comptes, le tarif des prestations, les ressources humaines. Le président d'Eau Secours 30 siège au sein de cette instance.

**L'effectif de la régie comprend dorénavant cinq personnes** : une assistante administrative, trois technicien(ne)s et une chef de service.

De plus, ce service est assisté par un prestataire de service en charge des contrôles périodiques et des contrôles sur demandes expresses des installations. La société OCT Assainissement, basée à Langlade, était titulaire de ce marché jusqu'au 31 janvier 2023. Elle vient d'être reconduite suite au nouvel appel d'offres.

L'équipe ainsi constituée est en mesure de réaliser annuellement :

- 250 contrôles par demande expresse (en cas de vente)
- 1 000 contrôles de bon fonctionnement (CBF) dans le cadre de la campagne

**Cela permet ainsi d'effectuer un contrôle tous les 10 ans des 10 858 installations** connues au 31 décembre 2021.

Le service compte se doter d'un nouveau logiciel métier capable de gérer :

- Une dématérialisation des procédures auprès des usagers et en interservices,
- le déplacement terrain des techniciens avec des tablettes,
- un suivi précis des avis projet de réhabilitation et de conception,
- une optimisation des campagnes.

Après un premier appel d'offres infructueux, une nouvelle consultation est en cours.

La modification des statuts de ce Conseil accroît le nombre d'élus siégeant et réduit le nombre minimum de réunions prévues chaque année. (une seule réunion au lieu de trois) **Cela ne va pas favoriser la concertation avec les représentants des usagers.**

Par ailleurs, il a été rappelé qu'à ce jour il n'existe plus de subventions de l'Agence de l'Eau et du Département pour rénover son installation.

### Rappel des contacts :

spanc@nimes-metropole.fr Tél. 04.66.02.55.95

Permanence technique : tous les lundis après midi et les jeudis matin

<https://www.nimes-metropole.fr/quotidien>

J'adhère à Eau Secours 30 (Cotisation 10€ pour les personnes physiques et 15€ pour les associations)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Mail : .....@.....

Ci-joint un chèque de 10 € ou 15 € à l'ordre du « Eau Secours 30 », à envoyer ou déposer au : 5 impasse des Bleuets, 30000 NÎMES

Responsable de la publication : **Claude COMPARET**

Ce numéro du Journal H2O est diffusé par mail en édition numérique et sur le site : <http://www.eausecours30.fr/index.htm>

Notre page Facebook <https://www.facebook.com/eausecours30>

## La Régie de Eaux de Montpellier vient d'adopter une tarification éco-solaire de l'eau.

A partir du 1er janvier les abonnés de la régie disposant d'un compteur individuel bénéficient d'une tarification progressive de leur consommation d'eau. Pour les habitants avec un compteur collectif, la tarification reste unique.

Cette nouvelle tarification vise deux objectifs :

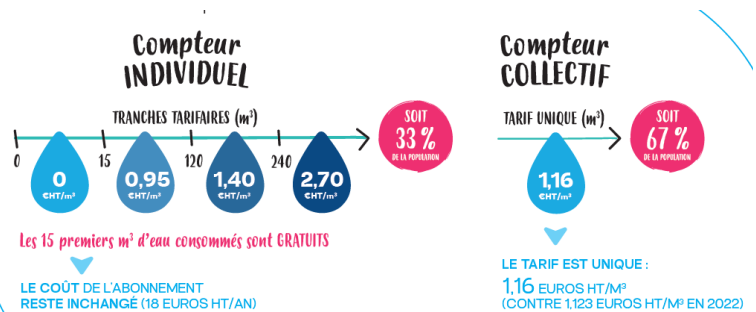
- faire baisser la facture de 70% à 75 % des abonnés ayant une consommation limitée
- Inciter les gros consommateurs à réduire leur utilisation de la ressource au regard des risques à venir.

Ce dispositif crée la **gratuité des 15 premiers m3** pour chaque abonné. Il prévoit en plus un versement Eau Solidaire pour les foyers les plus modestes.

Les modalités précises de mise en œuvre de cette tarification sont en cours de mise au point.

Cette belle idée viendra-t-elle frapper à la porte de nos élus ?

**Notre association va s'engager à promouvoir cette approche dans les futures discussions avec Nîmes Métropole et son délégataire.**



## Assainissement individuel : des bureaux d'études ont été agréés

Depuis 2018 dans le cadre de sa démarche qualité, Nîmes Métropole a adopté un cahier des charges type pour les bureaux d'études de sol et la définition des filières. Quatre bureaux d'études adhèrent à cette démarche, à savoir :

- HYDROSOL Ingénierie à Nîmes
- ALLIANCE Environnement à Lunel
- ASH Ingénierie à Nîmes
- SOLEO Environnement

Retrouvez leurs coordonnées sur [www.eausecours30.fr](http://www.eausecours30.fr)

Nîmes Métropole va proposer une Charte Qualité aux entreprises de travaux, permettant une meilleure visibilité et une aide aux usagers dans le choix de leur entreprise.

Pour en savoir plus :

<https://www.nimes-metropole.fr/quotidien/eau-et-assainissement/assainissement/assainissement-non-collectif-spanc.html>